

DECHETS ENCOMBRANTS POUVANT ETRE COLLECTES
PAR LES SERVICES DE TOULOUSE METROPOLE
EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE DEPÔT A LA DECHETERIE

LES ENCOMBRANTS NE DOIVENT PAS DEPASSER 1.50 METRE

- ↪ **Gros électroménager** : frigos, congélateurs, cuisinières, machines à laver, sèche linge, hottes aspirantes, fours, laves-vaisselle...
- ↪ **Meubles et literie** : canapés, fauteuils, chaises, sommiers, matelas, meubles divers (démontés et ficelés si plus de 1 m x 1 m)...
- ↪ **Equipements sanitaires** : baignoires, lavabos, bidets, WC, éviers...
- ↪ **Hifi** : téléviseurs, antennes TV...
- ↪ **Revêtements** : rouleaux de moquette, tapis...
- ↪ **Divers** : radiateurs, volets, brouettes, vélos, échelles, palettes, planches, rouleaux de grillage, parasols...

DECHETS NE POUVANT ETRE COLLECTES
ET DEVANT ETRE AMENES DIRECTEMENT A LA DECHETERIE

- ↪ **Produits liquides** : huiles de vidange, huile de friture, pots de peintures, vernis, colles, solvants...
- ↪ **Batteries**
- ↪ **Gravats, résidus de démolition**
- ↪ **Tout-venant** : laine de verre...
- ↪ **Déchets verts**
- ↪ **Verre** : portes vitrées, fenêtres, aquariums...

Cf. guide de tri ou site Internet :

<https://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/proprete/decheteries>
http://www.decose.fr/decoset/decheteries_5_13.htm

DECHETS NE POUVANT ETRE COLLECTES
ET DEVANT ETRE TRAITES PAR DES PRESTATAIRES SPECIALISES

- ↪ **Produits radioactifs**
- ↪ **Bouteilles sous pression** : propane ou butane
- ↪ **Déchets industriels et artisanaux**
- ↪ **Produits et carcasses automobiles...**
- ↪ **Déchets amiantés (plaques éverite)**
- ↪ **Pneus**

Vers une gestion durable et raisonnée de vos déchets

La gestion de vos déchets encombrants

Avant de les jeter, ayez les bons réflexes :



→ **Appareils électroménagers (D3E*), meubles et équipements sanitaires usagés**

1 – Utilisez les filières existantes : Pour les D3E*, depuis le 15 novembre 2006, vous payez une éco-participation lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager. Pensez à la **reprise gratuite** de votre ancien appareil de même type par le vendeur, « un pour un ». La plupart des moyennes surfaces (à partir de 400 m²) reprennent même les petits appareils sans obligation d'achat (c'est le « un pour zéro »).

Si vous ne faites pas reprendre votre matériel usagé, vous payez deux fois le même service : une première fois, lors de votre nouvel achat en acquittant l'éco-participation et la deuxième fois, à travers la Taxe Ordures Ménagères que vous réglez à *Toulouse Métropole* qui va devoir supporter le coût de l'élimination de votre ancien équipement.

* **D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** = C'est un produit électrique fonctionnant avec un branchement sur prise ou avec une batterie.

Les D3E comptent quatre familles :

- . Le gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur,
- . Le gros électroménager hors-froid : lave-vaisselle, cuisinière, four à micro-ondes, plaques de cuisson, système de climatisation...
- . Les petits appareils en mélange : radio, baladeur, jouet d'enfant, montre, appareil photo, perceuse, tondeuse électrique, coupe-haie...
- . Les écrans et moniteurs : écrans de téléviseurs ou d'ordinateurs, cathodiques ou plats.

 Les métaux et les matières plastiques de ces équipements usagés peuvent être recyclés, et certains produits ou matières contenus dans ces équipements doivent faire l'objet d'une dépollution.

2 – Pensez à la réutilisation : Certaines **associations caritatives** peuvent récupérer vos encombrants à domicile pour les réparer et leur donner une seconde vie.

3 – Amenez-les à la **déchèterie** :

Déchèterie de Plaisance - Rue du Docteur Charcot (à côté de l'ancienne déchèterie de Colomiers)
Ouverte le lundi – mercredi – jeudi – vendredi – samedi et dimanche de 8 h 30 à 18 h 30
Fermée le mardi et les jours fériés

Déchèterie de Cornebarrieu – Chemin de Saint James
Ouverte le lundi – mardi - mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
Et le samedi et dimanche de 10 h 00 à 18 h 00
Fermée le jeudi et les jours fériés

Renseignements complémentaires sur les conditions d'accès : cf. guide de tri et site Internet :

<https://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/proprete/decheteries>
http://www.decoset.fr/decoset/decheteries_5_13.htm

4 – Et, en dernier recours, en cas d'impossibilité de transport personnel d'encombrants volumineux**, une collecte spécifique peut être exceptionnellement programmée :

- Si vous dépendez d'un syndic ou d'un bailleur, contactez-le.
- Sinon, contactez la mairie de votre commune.

** Liste des encombrants volumineux pouvant être collectés par Toulouse Métropole : électroménager, meubles démontés, literies usagées, équipements sanitaires et téléviseurs (détail des déchets acceptés ou non en collecte au dos).